



Monsieur Durand

**Ancienne adresse**

38134 SAINT JOSEPH DE RIVIERE

Fait à Saint Joseph de Rivière

Le 28 novembre 2018

### **Dénomination des voies et numérotation des habitations**

Monsieur,

Comme vous en avez été informé durant la procédure, le Conseil Municipal a délibéré et adopté une décision de modification de votre adresse.

**Votre nouvelle adresse se présente ainsi :**

Monsieur Durand

**Numéro et nom de rue**

38134 SAINT JOSEPH DE RIVIERE

Si vous avez des locataires vous devez les en informer dans les plus brefs délais.

Pour vous aider dans les démarches administratives liées à un changement de nom de voie et de numéro dans la voie, voici quelques indications :

- **Votre carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides.**
- **Le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié** dans le mois qui suit la date de changement de nom de voie et de numéro. Ces démarches sont gratuites. Les étiquettes de changement d'adresse seront gratuitement adressées par courrier. Si vous devez obtenir un nouveau certificat, vous devez régler des frais d'acheminement (2.76€). Si vous devez avoir une nouvelle immatriculation, vous devrez aussi faire poser de nouvelles plaques sur votre véhicule par un professionnel à votre charge.

Pensez également à signaler la modification d'adresse auprès des organismes publics et privés. Pour vous faciliter la tâche, [service-public.fr](http://www.service-public.fr), vous propose de faire votre déclaration de modification de nom de rue et numéro en ligne et d'en informer les principaux organismes (CPAM, CAF, EDF, LA POSTE... )

Pour plus de renseignements : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**Pour les entreprises et professionnels**, la modification d'adresse est à signaler au Centre des formalités des entreprises de la Chambre de Commerce ou le Centre de formalité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat selon le cas. Ce Centre se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés. Vous avez un mois à compter de la date de changement de nom de rue et de numéro, pour l'effectuer.

**Pour les associations**, la modification d'adresse est à signaler à la préfecture.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à demander en mairie le guide des démarches administratives (particulier, professionnel et association)

La commune assure la mise en place des panneaux de rue.

A réception de ce courrier, vous voudrez bien vous présenter en mairie aux horaires d'ouvertures afin de récupérer le numéro d'habitation (offert par la commune).

**Ce numéro est à apposer par vos soins à l'endroit indiqué par la mairie.**

Je vous remercie de votre participation, et vous prie de croire Monsieur à mes cordiales et dévouées salutations.

Le Maire

Gérard ARBOR

